



C 9/2008

Pully, le 23 mai 2008

## Communication au Conseil communal

(Séance du 24 juin 2008)

### Résumé des objets traités en Municipalité en avril 2008

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité en avril 2008.

**Décisions d'octroi de la nationalité suisse - Procédures cantonales facilitées:** la Municipalité a donné un préavis favorable pour Mlle Roberta **Micocci** et pour MM. Yann **Chaumont**, Sarugan **Naganadar**, Thomas **Brugnatelli** et son fils **Umberto**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Décision d'octroi de la naturalisation suisse – Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV):** la Municipalité a donné un préavis favorable pour Mme Liliane **Mugnai** et sa fille Samantha **Cannova**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Décision d'octroi de la nationalité suisse et de la bourgeoisie de Pully - Procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2ème génération (art. 22 LDCV):** la Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Yad **Hussain**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Compétences territoriales de la Police intercommunale en matière de circulation routière:** la Municipalité a pris acte du courrier du 27.3.2008 informant que le Commandant de la Police cantonale souhaite, par souci d'égalité de traitement et d'uniformisation des procédures d'engagement, que la Police intercommunale applique les mêmes procédures, dans le domaine de la circulation routière, que celles déléguées aux Polices de la Riviera et de l'Ouest lausannois. Ainsi, nos compétences en la matière s'étendront sur tout le territoire des communes concernées, sans tenir compte des panneaux d'entrée et de sortie des localités. Entrée en vigueur 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Directive relative à l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique, de la téléphonie et du poste de travail:** la Municipalité a adopté la nouvelle directive, à l'intention du personnel, relative à l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique, de la téléphonie et du poste de travail; et abrogé l'ancien Règlement informatique et téléphonique du 30 juillet 2001

**14th World Gymnaestrada 2011 à Lausanne - Mise à disposition des établissements scolaires de la Ville de Pully:** la Municipalité a donné un accord de principe favorable au comité d'organisation de la manifestation Gymnaestrada 2011 pour la mise à disposition des établissements scolaires de Pully durant cet événement.

**Création d'une plate-forme Canton-Communes:** la Municipalité a pris acte que, selon communiqué de presse du 9.4.2008, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, l'Association des communes vaudoises (AdCV) et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) mettent sur pied une plate-forme permanente, destinée à favoriser une collaboration régulière et soutenue entre l'Etat et les communes, dans tous les domaines de politiques publiques qui touchent de près à l'institution communale. Un des premiers dossiers qu'elle traitera sera celui de la réforme policière.

**Important accident du 9.4.2008 sur l'autoroute, à proximité de Belmont - Intervention de la protection civile:** la Municipalité a été informée que la Protection civile de Lausanne-Est est intervenue lors de l'accident cité en titre, à la demande du Service cantonal de la sécurité civile.

- 27 personnes ont été engagées sur 170 intervenants au total jusqu'à 22h00;
- missions: - aide à la sécurité routière  
- surveillance des véhicules accidentés  
- aide à l'évacuation

**Travaux géotechniques à l'av. des Cerisiers:** la Municipalité a adjugé les travaux de sondages et de pose d'inclinomètres, pour un montant plafond de Fr. 19'430.65 TTC.

Ces travaux qui sont prévus au plan d'investissements, s'avèrent nécessaires pour connaître le degré de stabilité de l'av. des Cerisiers en vue d'établir un projet, en toute connaissance de cause, sur les réseaux prévus en 2009.

Ces sondages ont été réalisés au début du mois de mai.

**Nouvelle procédure relative à la délivrance des permis de construire - Mise à l'enquête publique:** la Municipalité informe que, dans le but d'alléger la procédure, il a été décidé d'inverser cette dernière en prenant notamment les mesures principales suivantes:

- au terme d'un contrôle formel et succinct des dossiers, ceux-ci seront soumis directement à l'enquête publique;
- le contrôle détaillé effectué, jusqu'à ce jour, lors du dépôt des dossiers, pourra ainsi être réalisé pendant la durée de l'enquête publique, la responsabilité de la bienfaisance du dossier étant dès lors à la charge de celui qui le dépose.

Cette nouvelle procédure fera l'objet d'une information générale par les canaux habituels.

**Centre sportif de Rochettaz - Terrains de tennis - remise à niveau provisoire des courts 6 et 7 - Etude géotechnique:** la Municipalité a décidé:

- de faire procéder à la remise à niveau provisoire des courts 6 et 7 des terrains de tennis pour un montant net de Fr. 24'179.05 TTC. Cette dépense sera prélevée sur le budget 2008 de la Direction des domaines, gérances et sports, rubrique "*Centre sportif Rochettaz /Fonds de rénovation /Compte 170.3141.01*", dans lequel un montant de Fr. 80'000.-- figure à cet effet
- de faire procéder à une analyse géotechnique du remblais Sud et de confier un mandat d'ingénieur spécialisé pour un montant net de Fr. 35'000.- TTC.

LA MUNICIPALITE